

EN BREF...

### DES SCÉNARIOS POUR LA CONSTRUCTION POUR 2030

La Commission européenne mène actuellement une réflexion collective sur les possibles trajectoires du secteur de la construction à l'horizon 2030. Sur la base d'un [document de travail](#) publié le 14 décembre dernier, elle présente trois scénarios susceptibles d'émerger dans les prochaines années pour le secteur en matière de résilience, de durabilité et de numérisation, en s'appuyant sur les multiples initiatives existantes, législatives ou non.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie industrielle pour l'Europe et entend rassembler, au sein du High Level Construction Forum, les points de vue des différents acteurs de la construction (entreprises, associations professionnelles, centres techniques, États membres, industriels, etc.).

Jusqu'au 28 février dernier, le document de travail était soumis à une consultation publique, à laquelle la FFB et la FNTP ont contribué.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la France assure la présidence tournante du Conseil de l'Union européenne pour six mois. À ce titre, elle pilote les négociations entre les États membres en vue d'aboutir à des compromis sur différents textes législatifs.

Cette présidence tombe au moment opportun pour le secteur de la construction. En effet, celui-ci se situe au cœur de multiples initiatives, parmi lesquelles on retrouve principalement le paquet « Fit for 55 ».

## LES DÉFIS DE LA PRÉSIDENTE FRANÇAISE DU CONSEIL DE L'UE POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION par Bruno Cavné et Olivier Salleron



La présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) constitue une étape clé pour le secteur de la construction, en ce qu'elle offre l'opportunité de valoriser les sujets cruciaux pour la vie de nos entreprises. Sans oublier le conflit russo-ukrainien, qui met en évidence de nombreuses problématiques, telles que la sécurisation des chaînes d'approvisionnement stratégiques ou la hausse des prix des matières premières et de l'énergie, pour nos fédérations, trois points méritent actuellement une attention particulière : la transition écologique, l'approfondissement du marché intérieur et des règles du jeu équitables sur la scène internationale.

### La transition écologique

L'UE s'est dotée d'un agenda climatique, énergétique et environnemental ambitieux (Green Deal, Fit for 55, finance durable...), dans lequel le secteur de la construction joue un rôle primordial.

On parle ici d'aménagement d'infrastructures existantes ou de la création de nouvelles pour faire face au développement de véhicules décarbonés et connectés. Or les réseaux existants souffrent depuis plus d'une décennie de sous-investissement chronique.

On parle également de la rénovation énergétique et de la décarbonation totale du parc immobilier à l'horizon 2050.

Pour que la neutralité carbone devienne une réalité, les experts évaluent le niveau d'investissement requis à quelque 1000 milliards d'euros par an entre 2021 et 2050.

À cet égard, la PFUE constitue un moment clé pour refonder le pacte de stabilité et de croissance, instrument de coordination des politiques budgétaires nationales, afin qu'il valorise davantage l'investissement dans la transition écologique.

De plus, le recours à des financements privés permettra de compenser l'investissement public, forcément insuffisant. Or la transposition de l'accord de Bâle ne doit pas compromettre la capacité des acteurs européens à financer la relance.

### L'approfondissement du marché intérieur

La PFUE est l'occasion de permettre aux entreprises européennes de jouer à armes égales au sein du marché intérieur. Il est donc essentiel d'aboutir à un cadre législatif européen lisible, stable et fiable. À titre d'exemple, la révision du règlement relatif aux produits de construction doit permettre de sortir d'une approche très juridique et éloignée du terrain. Les normes européennes applicables aux produits de construction sont aujourd'hui souvent complexes, avec un contenu trop détaillé et difficile à appréhender pour nos entreprises.

La PFUE représente aussi une opportunité de bâtir un marché intérieur garantissant une souveraineté technologique. Le secteur de la construction connaît une transformation majeure, caractérisée par une montée en puissance du numérique. Les données constituent désormais un gisement de valeurs, d'opportunités et d'innovation offrant des perspectives de croissance et de compétitivité.

### Des règles du jeu équitables sur la scène internationale

Reconnues à l'international pour leur savoir-faire et la qualité de leurs ouvrages, les entreprises françaises du bâtiment et des travaux publics ont besoin de règles du jeu équitables sur la scène internationale.

Pour ce faire, les instruments de défense commerciale actuellement en phase d'adoption constituent les outils adéquats. Il s'agit de l'instrument relatif aux marchés publics internationaux (IPI), outil offensif destiné à ouvrir les marchés publics des pays tiers et permettant aux entreprises européennes d'avoir accès à ces marchés dans des conditions de concurrence équitable, mais aussi de la proposition de règlement visant à remédier aux distorsions de concurrence causées par les subventions étrangères au sein du marché intérieur.

Il convient donc d'avancer rapidement sur l'adoption de ces textes.

La présidence française s'inscrit donc dans un moment charnière, et l'UE se doit de répondre à la hauteur des enjeux.

### Contacts :

#### FNTP

► Camille Roux  
Tél. : 01 44 13 31 86  
E-mail : rouxc@fntp.fr

► Nicolas Gaubert  
Tél. : 01 44 13 31 06  
E-mail : gaubertn@fntp.fr ou europe@fntp.fr

#### FFB

► Myriam Diallo  
Tél. : 01 40 69 53 56  
E-mail : diallom@national.ffbatiment.fr

EN BREF...

LA DIRECTIVE SUR LES SALAIRES MINIMAUX EN TRILOGUE

La Commission européenne a présenté, en octobre 2020, une proposition de directive sur les salaires minimaux adéquats. N'ayant pas vocation à instaurer un salaire minimal européen ni à obliger les États membres à en mettre un en place, ce texte poursuit deux objectifs : garantir des salaires minimaux légaux suffisamment élevés dans les États membres où ils existent et renforcer le recours aux accords collectifs.

Actuellement, 21 États membres sur 27 ont fixé un salaire minimal au niveau national. Dans les six autres pays (Danemark, Finlande, Suède, Autriche, Chypre et Italie), il est défini par branche.

Sujet hautement sensible, les négociations sur ce texte s'avèrent difficiles. Pourtant, aussi bien le Parlement que le Conseil sont parvenus, chacun, à définir une position. Reste à aboutir à un compromis entre ces deux institutions, avec la médiation de la présidence française.



LE PROGRAMME DE LA PRÉSIDENTIE FRANÇAISE DE L'UE

Le président de la République, Emmanuel Macron, avait dévoilé le programme de la présidence française du Conseil de l'UE sous le triptyque : « Relance, puissance, appartenance ». Avec une actualité européenne relativement dense, les dossiers en négociation concernant la construction s'avèrent nombreux.

Dans un document de 76 pages, le gouvernement français a présenté son programme pour la présidence du Conseil, qui court jusqu'à la fin de juin 2022. Il se décline en trois axes :

- une Europe plus souveraine, axée sur la protection des frontières, la sécurité et la défense, ainsi que sur les relations avec le voisinage, des Balkans jusqu'à l'Afrique ;
- un modèle européen de croissance, s'appuyant sur l'innovation technologique, le développement économique et l'ambition climatique ;
- une Europe humaine, à l'écoute des citoyens, défenseuse de l'État de droit et fidèle à ses valeurs.

Dans ce cadre, la France entend faire avancer, voire aboutir, de nombreux dossiers en cours de négociation.

La priorité sur la relance verte

Dans la continuité du pacte vert pour l'Europe (Green Deal) et de la loi européenne sur le climat, la présidence française s'attachera à faire progresser les négociations sur le paquet Fit for 55, présenté en juillet 2021. Il contient de nombreuses mesures ayant un impact sur le secteur de la construction : la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), l'extension du marché européen du carbone, la décarbonation des transports, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, etc.

La présidence a également débuté sur les travaux relatifs au paquet législatif pour une mobilité verte et efficiente, avec la révision de la directive relative aux systèmes de transports intelligents

et du règlement sur le développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T, voir article ci-dessous). Elle organisera, fin juin 2022, en lien avec la Commission, les Connecting Europe Days.

Des enjeux multiples

Outre ces aspects liés au développement durable, parmi lesquels il convient aussi de ranger la finance durable, la présidence française se saisira également de multiples dossiers, aux enjeux divers. Sur le volet international, elle mènera ainsi les négociations sur le règlement relatif aux marchés publics internationaux ainsi que sur l'instrument anticorruption, pour protéger l'UE de mesures économiques prises par des pays tiers à son encontre.

Du point de vue social, le gouvernement français espère aboutir sur plusieurs textes : les salaires minimaux, la transparence des rémunérations, le statut des travailleurs de plateformes, etc. En revanche, il reste difficile de déterminer s'il parviendra à faire avancer les discussions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, qui inclut un volet sur les travailleurs détachés. La présidence française souhaite également profiter de ce semestre pour célébrer les 35 ans d'Erasmus et promouvoir la mobilité des apprentis en Europe.

Enfin, côté numérique, la priorité de la présidence portera sur le Digital Market Act et le Digital Services Act, qui entendent régir les plateformes numériques.

Avec les élections présidentielles en avril, une grande partie des événements de cette PFUE se sont concentrés sur les trois premiers mois de l'année.

FOCUS BTP

BÂLE III : UNE TRANSPOSITION À HAUTS RISQUES

La Commission européenne a présenté, en octobre dernier, un paquet de mesures destinées à transposer l'accord de Bâle III, qui régleme le système financier international et entend prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière. Pour la construction, les enjeux sont multiples.

Dans un document de 76 pages, le gouvernement français a présenté son programme pour la présidence du Conseil, qui court jusqu'à la fin de juin 2022. Il se décline en trois axes :

- une Europe plus souveraine, axée sur la protection des frontières, la sécurité et la défense, ainsi que sur les relations avec le voisinage, des Balkans jusqu'à l'Afrique ;

- un modèle européen de croissance, s'appuyant sur l'innovation technologique, le développement économique et l'ambition climatique ;
- une Europe humaine, à l'écoute des citoyens, défenseuse de l'État de droit et fidèle à ses valeurs.

Dans ce cadre, la France entend faire avancer, voire aboutir, de nombreux dossiers en cours de négociation.

EN BREF...

## UN NOUVEL INSTRUMENT ANTICOERCITION

La Commission européenne a présenté, le 8 décembre 2021, un nouvel instrument qui offre à l'UE la possibilité de riposter aux actes de coercitions économiques la visant ou visant ses États membres

Ainsi, la Commission propose de se doter d'un outil qui permette de réagir lorsqu'un pays tiers applique ou menace d'appliquer des mesures affectant le commerce ou l'investissement de l'UE ou d'un État membre. Doté de contre-mesures progressives, cet outil privilégiera avant tout le dialogue pour mettre fin à toute intimidation économique. Toutefois, si la menace perdure, il permettra d'apporter une réponse sur mesure et proportionnée, telle que l'instauration de droits de douane, la limitation des importations provenant dudit pays, des restrictions aux services ou aux investissements, voire la limitation de l'accès du pays au marché intérieur de l'UE.

## La priorité sur la relance verte

Dans la continuité du pacte vert pour l'Europe (Green Deal) et de la loi européenne sur le climat, la présidence française s'attachera à faire progresser les négociations sur le paquet Fit for 55, présenté en juillet 2021. Il contient de nombreuses mesures ayant un impact sur le secteur de la construction : la mise en place du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), l'extension du marché européen du carbone, la décarbonation des transports, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique des bâtiments, etc.

La présidence a également débuté sur les travaux relatifs au paquet législatif pour une mobilité verte et efficiente, avec la révision de la directive relative aux systèmes de transports intelligents et du règlement sur le développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T, voir article ci-dessous). Elle organisera, fin juin 2022, en lien avec la Commission, les Connecting Europe Days.

## Des enjeux multiples

Outre ces aspects liés au développement durable, parmi lesquels il convient aussi de ranger la finance durable, la présidence française se saisira également de multiples dossiers, aux

enjeux divers. Sur le volet international, elle mènera ainsi les négociations sur le règlement relatif aux marchés publics internationaux ainsi que sur l'instrument anticoercition, pour protéger l'UE de mesures économiques prises par des pays tiers à son encontre.

Du point de vue social, le gouvernement français espère aboutir sur plusieurs textes : les salaires minimaux, la transparence des rémunérations, le statut des travailleurs de plateformes, etc. En revanche, il reste difficile de déterminer s'il parviendra à faire avancer les discussions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, qui inclut un volet sur les travailleurs détachés. La présidence française souhaite également profiter de ce semestre pour célébrer les 35 ans d'Erasmus et promouvoir la mobilité des apprentis en Europe.

Enfin, côté numérique, la priorité de la présidence portera sur le Digital Market Act et le Digital Services Act, qui entendent régir les plateformes numériques.

Avec les élections présidentielles en avril, une grande partie des événements de cette PFUE se sont concentrés sur les trois premiers mois de l'année.

## LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Dernière mesure présentée dans le cadre du paquet Fit for 55, la Commission européenne a publié, le 15 décembre 2021, une proposition de refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

Afin de mettre en œuvre l'objectif de 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, la Commission européenne a décidé, notamment, de mettre l'accent sur les bâtiments. À cette fin, elle a présenté une proposition de refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, alors que celle-ci a déjà fait l'objet d'une révision en 2018.

### Des bâtiments à « zéro émission » en 2050

Dans cet objectif, le texte présenté inclut une nouvelle définition pour les bâtiments à zéro émission. Ainsi, les constructions neuves devront être à très haute performance énergétique, et la quantité d'énergie requise, couverte par des sources renouvelables, à compter de 2027 pour les bâtiments publics et de 2030 pour ceux du secteur privé.

Pour les bâtiments existants, de nouvelles classes énergétiques sont introduites et les 15 % des bâtiments les moins performants dans chaque État membre devront faire l'objet d'une rénovation les faisant passer de la classe G à la classe F au minimum.

### Les émissions carbone dans les DPE

Afin de connaître les émissions carbone

des bâtiments, une analyse du cycle de vie devra être incluse, à titre informatif, dans les certificats de performance énergétique (diagnostic de performance énergétique, ou DPE, en France). Ces derniers feront également l'objet d'une harmonisation européenne d'ici à la fin de 2025 et se verront complétés par de nouvelles informations : normes minimales de performance, indicateur sur les émissions de GES, recommandations incluant les estimations d'économies d'énergie et de réductions des émissions de GES, etc.

### Des plans nationaux de rénovation

Plusieurs autres modifications complètent cette refonte, telles que l'installation de bornes de recharge électriques et de places de parking pour les vélos, les passeports de rénovation des bâtiments, et un accès facilité aux données liées aux bâtiments.

Les États membres devront élaborer des plans nationaux de rénovation, qui contiendront, entre autres, leurs objectifs à 2030, à 2040 et à 2050 en termes de taux annuels de rénovation énergétique, ainsi que les modalités de sortie progressive des énergies fossiles.

Cette refonte de la directive doit faire l'objet d'un examen par le Conseil et par le Parlement européen en vue de son adoption.

EN BREF...

ACTUALITÉS SUR LA  
TAXONOMIE VERTE

La mise en œuvre de la taxonomie de l'UE, système de classification qui établit une liste des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, a commencé.

Pour rappel, un premier acte délégué identifiant les activités durables au regard des objectifs d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets a été formellement adopté le 4 juin 2021. De plus, depuis le début de l'année 2022, les entreprises de plus de 500 salariés (ou ayant un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros) se voient appliquer pour la première fois une obligation de reporting extrafinancier ESG au titre de l'exercice 2021 (article 8 du règlement sur la taxonomie), qui décrit dans quelle mesure leurs activités sont éligibles à la taxonomie verte.

Quant aux perspectives, le 31 décembre 2021, la Commission a présenté un projet de règlement délégué qui entend inclure le gaz naturel et le nucléaire comme « énergies de transition », parmi les énergies « durables » en Europe.

Enfin, les propositions de texte concernant l'alignement des activités économiques au regard des quatre autres objectifs environnementaux (pollution, eau, économie circulaire et biodiversité) ont été dévoilées le 30 mars dernier, avec une entrée en vigueur prévue dès 2023.

## VERS UNE RÉVISION DU RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT

Élément central de la politique européenne des transports, le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) est un programme de développement des infrastructures du secteur dans l'Union européenne. Il vise à faciliter la connexion entre les réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux, ainsi que les ports et aéroports des États membres. Dans le cadre d'un paquet législatif sur les transports, la Commission européenne a publié, le 14 décembre 2021, la proposition de révision du règlement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), et ses cartes en annexe.

### Un réseau désormais à trois niveaux

Le règlement de 2013 sur le RTE-T définissait une structure à deux niveaux : un réseau central (« core network »), à réaliser d'ici à 2030, formant la charpente des transports au sein du marché unique, et un réseau global (« comprehensive network ») assurant les connexions vers toutes les régions de l'UE et complétant le RTE-T, à l'horizon 2050.

La proposition législative prévoit l'ajout d'un troisième niveau, le « réseau central étendu » (« extended core network »). Une échéance intermédiaire de réalisation est fixée à fin 2040 pour, d'une part, accélérer l'achèvement du RTE-T (avant l'échéance de 2050) et, d'autre part, prendre en compte de nouveaux standards et normes plus exigeants pour les infrastructures, tels que l'introduction d'une vitesse minimale de 160 km/h pour le transport ferroviaire de voyageurs.

Afin d'améliorer les liaisons transfrontières et d'éliminer les goulets d'étranglement, l'Union européenne s'appuie sur des corridors de transport européens. À cet égard, la Commission apporte des modifications minimales aux cartes du RTE-T. Il faut cependant noter l'ajout du port de Brest, qui intègre désormais le corridor atlantique. L'intérêt d'être inscrit dans le réseau central réside avant tout dans la capacité à flécher les financements de l'instrument dédié aux infrastructures, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe. En effet, ce réseau reste prioritaire pour l'allocation des fonds européens.

### Un aspect inédit : l'intérêt porté à la maintenance des infrastructures

La proposition de la Commission renforce le rôle des nœuds urbains. Les villes jouent en effet un rôle de transit et de connexion important, au sein d'un mode ou entre différents modes de transport, sur le RTE-T. À ce titre, les 424 villes recensées dans le nouveau règlement devront adopter des plans de mobilité urbaine durable d'ici à la fin de 2025.

En outre, la Commission propose d'accroître la cohérence entre les plans nationaux en matière de transport et la politique des transports de l'Union, en particulier sur les priorités et les délais définis dans les plans de travail relatifs aux corridors.

Enfin, il faut saluer la mention d'un article spécifique qui souligne l'importance, pour les États membres, d'assurer des actions de maintenance : il revient aux autorités nationales d'assurer un entretien régulier des infrastructures afin de garantir le même niveau de service et de sécurité au cours de l'ensemble de leur durée de vie. Cette attention inédite à la maintenance est accueillie avec satisfaction, l'idée étant portée par la FNTF et la FIEC depuis de nombreuses années.

### LA MAINTENANCE DES PONTS EN EUROPE, SUJET D'UN COLLOQUE À BRUXELLES

Le 3 juin prochain, la FIEC organise un événement sur la maintenance et la sécurité des ponts en Europe. Cet événement européen inédit a pour ambition de mettre en exergue la problématique de la maintenance des ouvrages d'art dans le contexte de la transition écologique (le « Green Deal ») et de la réduction des gaz à effet de serre.

Cette manifestation se tiendra en français et en anglais.

[Plus d'information](#)